

209C0415
FR0000053837-FS0172

17 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR AMBOISE

(Euronext Paris)

Par courrier du 17 mars 2009, la société Sycomore Asset Management (24-32 rue Jean Goujon, 75008 Paris), agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir, pour le compte desdits OPCVM, 1 776 905 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 36 512 301 actions représentant autant de droits de vote.